



Le journal

# Pratico-Pratique

des enseignants associés

## Sommaire

Inscription liste des EA  
calendrier des stages  
compensation financière aux EA  
surplus budgétaire des écoles  
codes de libération des EA  
Formations offertes 2017-2018  
Merci aux enseignants  
.....

## INSCRIPTION À LA LISTE DES ENSEIGNANTS ASSOCIÉS 2017-2018

Voici les étapes à suivre si vous désirez être dans la banque pour la prochaine année scolaire.

- Allez dans le portail applicatif de la CSA (PAPP) via la fusée (Connectez-vous à l'onglet **Ressources éducatives – Jeunes**) ou en cliquant le lien suivant :

<https://papp.csaffluents.qc.ca/PortailApplicatif/>

- Sélectionnez l'application **Gestion des enseignants associés**  
- Remplissez le formulaire de mise en candidature qui devra être approuvé par votre direction d'école.

Veillez prendre note des informations suivantes :

- Le jumelage s'effectue par les universités si vous choisissez UQAM ou UDM;
- Le jumelage est fait par les ressources éducatives pour toutes les autres universités;
- Les enseignants ne peuvent solliciter les étudiants, tout comme les stagiaires ne doivent pas solliciter les enseignants.
- Sur le formulaire, point D, si vous sélectionnez Autres, vous excluez UDM et UQAM. Si vous indiquez Pas de préférence, vous incluez, toutes les universités dans vos choix.

# **Compensation financière aux enseignants associés**

La compensation financière aux enseignants associés permet de couvrir des dépenses liées à une activité avec le stagiaire, à du matériel pédagogique et informatique servant à la tâche d'enseignement et à de la libération. L'enseignant peut combiner ces options à sa guise en respect du budget qui lui est alloué.

## **Achat de matériel**

- La compensation financière peut être utilisée pour acheter du matériel afin de répondre aux besoins du stagiaire dans le cadre de son stage. Elle peut aussi servir à acheter du matériel servant à la tâche d'enseignement de l'enseignant associé.
  - Le matériel pédagogique et informatique non fixe peut être apporté par un enseignant associé à l'occasion d'un changement d'école, entendu cependant que ledit matériel demeure en tout temps la propriété de la Commission scolaire.
- Si les enseignants sont précaires, le matériel reste à l'école. Ils pourront aller le chercher à l'école en début d'année suivante s'ils obtiennent un autre contrat.

## **Libération de l'enseignant associé**

- L'enseignant peut prendre cette compensation en journée de libération (frais de suppléance) pour un maximum de 2 jours par session (automne/hiver) en dehors des périodes de stage. Ces journées de libération doivent être prises en journée complète et non en demi-journée.
  - Si cette compensation est prise lors d'une journée pédagogique, un montant équivalent à une journée de suppléance sera déduit du montant de la compensation.

**IMPORTANT :** Votre budget doit être utilisé entièrement dans l'année en cours.

Extrait du GUIDE DE GESTION POUR L'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIF DES STAGES version avril 2017 (disponible via SharePoint)

# Calendrier des stages



Sur la communauté des Enseignants associés du bureau virtuel, vous trouverez une grande quantité d'informations concernant les stages dans les diverses universités. Cela vous permettra également d'effectuer un choix éclairé lors de votre inscription comme enseignant associé.

Pour avoir accès aux calendriers des stages de l'automne 2017, il vous suffit de cliquer dans la communauté des enseignants associés sur « classeur avancé des communautés ». Vous retrouverez alors des liens vers les principales universités de la région métropolitaine : l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke, l'UQAM et l'UQTR.



## Surplus budgétaire école (formation pratique)

*Nous vous encourageons fortement à utiliser la totalité du budget que vous avez reçu sinon votre surplus sera accumulé avec les autres sommes résiduelles des enseignants associés de votre école*

*Dans les écoles où il y a un surplus, les directions d'établissement détermineront avec le CPE les modalités d'utilisation des sommes restantes.*

# Merci

*Un grand merci aux 746 enseignants qui ont posé leur candidature sur la liste des enseignants associés cette année.*

*Au total, quelques 559 stagiaires des différents programmes ont été accueillis dans vos classes.*

*Merci d'avoir généreusement donné votre précieux temps et votre riche expérience pour construire les savoirs expérientiels de nos futurs collègues.*

## Codes de libération en lien avec le stage

Voici un rappel des codes de libération qui peuvent vous être très utiles.

**Stages-1 : Participation à une activité de soutien (formation UQTR)\***

**Stages-2 : Participation à une rencontre de partenariat (enseignant associé et superviseur) \***

**Stages-3 : Libération pour les formateurs UQTR\***

**66 #école : Journée de compensation avec budget stagiaire**

**\*Pour les activités en lien avec les stages, c'est le budget centralisé de la CSA qui couvrira les frais de suppléance.**

## Formations 2017-2018

**Soyez à l'affut, dès septembre de nouvelles formations seront offertes. Les places étant limitées, surveillez vos courriels.**

**Veillez prendre note que la formation est maintenant associée avec l'UQTR et qu'elle est d'une durée de 5 jours, environ une journée par mois.**